

Charte de la plateforme formation des bénévoles en Île-de-France

La présente charte a pour objectif de créer les conditions d'un bon fonctionnement partagé de la plateforme en précisant les valeurs, le sens général poursuivi et en fixant les règles et les principes que chacun s'engage à respecter.

Préambule

Acteur de la cohésion sociale et de la citoyenneté, la vie associative joue un rôle déterminant pour créer et maintenir des liens au cœur des territoires. C'est pourquoi les acteurs de la vie associative rassemblés au sein du Mouvement Associatif Île-de-France (MAdIF), en s'appuyant sur les expériences des autres Mouvements Associatifs régionaux et l'État en région (DRAJES), ont décidé d'agir collectivement pour renforcer les moyens d'accompagnement des acteurs associatifs et ainsi faciliter l'engagement civique et social du plus grand nombre.

Parmi les leviers d'action, les mesures en faveur de l'engagement bénévole que la Charte des engagements réciproques de 2014 réaffirme : favoriser la formation des bénévoles, la reconnaissance des compétences acquises dans la vie associative, de l'engagement associatif et du rôle particulier des dirigeant·e·s.

Au travers de la Commission Régionale Consultative pour le Fond de Développement de la Vie Associative (CRC FDVA), l'État en Région et le monde associatif, par la voix de ses représentant·e·s, s'engagent pour créer les conditions d'un soutien à la vie associative via le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA 1) en région.

Le projet de plateforme de formation des bénévoles Île-de-France s'inscrit pleinement dans cette démarche concertée de développement de l'engagement des bénévoles associatifs via l'accès à la formation et la valorisation des compétences.

1. Présentation de la plateforme

1-1. Enjeux et objectifs de la plateforme

- Développer la visibilité de l'offre de formation des bénévoles en région ;
- Favoriser la participation des bénévoles aux formations ;
- Rendre visible l'offre de formation, gagner en efficience.

Au-delà d'une valorisation, les enjeux sont de :

- Favoriser la coopération et la mutualisation entre acteurs ;
- Créer des passerelles avec d'autres dispositifs dans une logique de parcours, sans oublier les formations transverses de valorisation des bénévoles ;
- Prendre en compte l'ensemble des évolutions des politiques publiques en faveur de la formation des bénévoles et/ou porteurs de projet (cf. le développement du Compte Engagement Citoyen (CEC))

Ce portail contribuera ainsi à améliorer le fonctionnement des associations et à développer les compétences techniques, organisationnelles et relationnelles des bénévoles et/ou porteurs de projets utiles à l'exercice de leurs missions, de leurs responsabilités associatives.

Par le biais d'une démarche de travail collaborative avec les structures porteuses de formation, ce projet permettra la montée en compétence des acteurs de la formation et la structuration concertée d'une offre de formation en région.

2-2. Valeurs et principes d'actions

Les structures porteuses de formation qui intègrent le projet et/ou utilisatrices de la plateforme se reconnaissent dans les valeurs de l'éducation populaire. Leur démarche de travail relève d'une démarche d'accompagnement des personnes s'appuyant sur la reconnaissance de leurs capacités, favorisant leur autonomie et développant leur pouvoir d'agir. Des valeurs qui se traduisent dans la pratique par les principes d'actions suivants :

Coopération : Recherche de modalités adaptées, de manière non concurrentielle, pour analyser les situations et élaborer de manière partagée des actions et/ou réponses à mettre en œuvre pour répondre aux buts recherchés.

Égalité : Prohibition de toute forme de discrimination. Recherche d'une offre équitable d'accès à tout·e·s à la formation. Valorisation des différences dans le respect du principe de laïcité.

Engagement : Par la participation aux réflexions menées, la mise en place de formations et l'utilisation de cette plateforme. Participation au développement et valorisation de l'engagement des bénévoles et dirigeant·e·s associatif·ve·s

2. Périmètre de la plateforme

2-1. Structures proposant de la formation

Le portail permet de recenser l'ensemble des formations reconnues d'intérêt général par les partenaires publics et soutenues dans le cadre de politiques de soutien à la formation des bénévoles/dirigeant·e·s associatif·ve·s dans un souci d'équité territoriale et de promotion de l'engagement bénévole en région. Des formations proposées par :

- Les acteurs associatifs ;
- Les collectivités territoriales

2-2. Public

Les formations inscrites sur le portail s'adressent **prioritairement aux bénévoles** agissant au sein d'un projet associatif et/ou porteurs de projet. Elles peuvent également bénéficier à des salarié·e·s et/ou à des volontaires associatif·ve·s en fonction des places disponibles.

2-3. Lieu des formations

Les formations présentées s'organisent sur le territoire de l'Île-de-France en présentiel ou en distanciel.

2-4. Formations éligibles

Sont éligibles les formations dites « génériques » et/ou « spécifiques » et gratuites* pour le bénéficiaire (*ou présentant des coûts minimes relatifs aux frais d'accueil de la formation). Elles doivent être collectives et orientées vers le développement et la montée en compétences des participant·e·s. Elles peuvent être classées selon deux niveaux « initiation » ou « perfectionnement ».

Les formations portées dans le cadre du Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA) génériques et/ou thématiques (ex. sport, jeune, etc.) et développées par les acteurs associatifs en région.

2-5. Actions non éligibles

- Les formations dont les objectifs et le contenu sont associés à un culte ou un courant politique ;
- Les formations qui bénéficient prioritairement à une personne, qu'elles aboutissent ou non à la délivrance d'un diplôme (BAFA, BAFD, PSC1 ...)

- Des permanences ayant un caractère d'accompagnement individuel de la structure associative ;
- Les réunions d'information (un format court et avec un public nombreux).

3. Engagements des structures

3-1. Engagements partagés

L'ensemble des parties prenantes du projet s'engagent à :

- S'approprier, respecter et faire vivre la charte ;
- À communiquer sur l'existence de la plateforme auprès des bénéficiaires et prescripteurs potentiels

3-2. Engagements des structures proposant de la formation

Chaque structure formatrice s'inscrivant sur la plateforme s'engage :

- À faire remonter les dysfonctionnements techniques ;
- À actualiser son offre de formations une fois publiée (changement de date, etc.) ;
- À participer autant que de possible aux espaces de concertation dédiés au développement de la dynamique régionale.

3-3. Engagements du Mouvement associatif Île-de-France

Le Mouvement Associatif Île-de-France est garant de la fonctionnalité et du développement technique de cette plateforme. Le Mouvement Associatif Île-de-France n'est pas garant de la qualité des formations recensées par cet outil.

En termes de coordination, le Mouvement Associatif Île-de-France s'engage à :

- Ne pas se substituer aux acteurs de la formation ;
- Mobiliser l'ensemble des parties prenantes œuvrant sur la formation de bénévoles (partenaires publics, structures formatrices) afin de développer et faire vivre le collectif ;
- Articuler cette dynamique avec l'ensemble des chantiers en région en faveur de la formation et développer les partenariats potentiels ;
- Développer l'ensemble des outils de communication définis avec le collectif.

3-4. Conditions d'affichage sur l'annuaire et contrôles

Pour paraître dans l'annuaire des organisateurs, une formation (au minimum) doit être publiée.

Le Mouvement associatif Île de France fera des contrôles a posteriori. Toutes publications de structures organisatrices et de formations ne correspondant pas aux critères énoncés ci-dessus (2.1 à 2.5), seront supprimées après contact avec la structure émettrice.

Si au bout d'un an, la structure n'a pas publié de nouvelle formation, la structure sera masquée de l'annuaire des organisateurs mais sera toujours dans la base du site. La structure pourra donc réactiver son compte à tout moment quand elle publiera une formation.